

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025**

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Jean Luc USCHÉ, Maria Adélaïde CRETY Adjoints, Pierre MAUCOURT, Lionel MOUZIN, Robert ADAM, Alain PALLOTTA, Robin BOUR, Sylvie JOUHANT, Françoise KONIGSECKER Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Pascal THIERY donne procuration à Monsieur Jean Luc USCHÉ, Cendrine USELDINGER qui donne procuration à Madame Maria Adélaïde CRETY, Lionel CHRISTOPHE et Angélica OURY excusés.

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 16 janvier 2025 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Olivier MITZNER est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

2025/02/02 -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M57 2024

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil pour ne pas participer au vote.

Monsieur Olivier MITZNER, 1er Adjoint présente le Compte Administratif 2024 chapitre par chapitre :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 372 715,46 €

- Recettes : 421 385,25 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 48 669,79 €

L'excédent de résultat reporté s'élève à 429 503,94 €

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent d'un montant de 478 173,73 €.

Section Investissement :

- Dépenses : 168 043,80 €

- Recettes : 99 090,27 €

Le déficit du résultat de l'exercice s'élève à 68 953,53 €

Le déficit du résultat reporté s'élève à 36 125,68 €

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit de 105 079,21 €

Résultat des restes à réaliser : 0 €

Monsieur Olivier MITZNER, 1er Adjoint propose aux Conseillers de passer au vote.

Le Compte Administratif M57 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

2025 /02/03 - VOTE DU COMPTE DE GESTION M57 2024

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion M57 2024 de Madame la Perceptrice qui est fidèle au Compte Administratif M57 2024. Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion M57 2024 à l'unanimité.

2025/02/04 - AFFECTATION DU RESULTAT M57

Après avoir approuvé le Compte Administratif M57 et le Compte de Gestion M57 de l'exercice 2024 affichant les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

Excédent de résultat de clôture s'élevant à 373 094,52 €.

Section Investissement :

Déficit de résultat de clôture s'élevant à 105 079,21 €

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 373 094,52 € de la manière suivante :

Affectation en report à nouveau au compte 002 (FR) du Budget Primitif 2025 la somme de 373 094,52 €.

Affectation en réserves au compte 1068 (RI) du Budget Primitif 2025 la somme de 105 079,21 €.

2025 /02/05 - TAXES COMMUNALES 2025 - 7.2. Fiscalité

Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire expose l'état de notification des taxes communales. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par la loi de finances pour 2024, Monsieur le Maire précise que seuls les taux des taxes foncières restent à voter. Il propose au Conseil de conserver les taux d'imposition des deux taxes directes locales à savoir :

- Taxe Foncière Bâti 26,76 %
- Taxe Foncière Non Bâti 28,48 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires 12,63 %

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

En ce qui concerne le prix des autres taxes, Monsieur le Maire propose de les maintenir, à savoir :
Taxe d'Aménagement (Urbanisme : réforme de la fiscalité de l'aménagement délibération du 20/11/2014 : 5 %

- Concession Cimetière (trentenaire) : 150 € (inchangé)
- Concession Columbarium (trentenaire) : 1 150 € (inchangé).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

2025/02/06 - PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT CONTRAT AGENT - NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent ayant pour mission la location de la salle des fêtes - planning des réservations - visite de la salle - contrat de location avec état des lieux entrée et sortie, pour une durée d'un an à raison d'une durée hebdomadaire de 2,50/35^{ème} correspondant à 2h30 avec possibilité d'augmentation du nombre d'heures durant la période du contrat à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2025 /02/07 - DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE CONCOURS – FONDS VERT ET PLUSUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – PLUSUR, relative à l'aménagement d'un trottoir, Rue des Côtes à Marieulles.

Le coût de l'opération est estimé à : 19 490,40 € TTC

Les aménagements, objet de la présente convention, seront réalisés et financés conjointement par la Commune et Metz Métropole :

La ventilation des coûts entre la Commune et Metz Métropole :

10 000,00 € TTC pour Metz Métropole

9 490,00 € TTC pour la Commune.

2025/02/08 – LOCATIONS COMMUNALES, Grange de Vezon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes du contrat de location de la grange de Vezon située 32, rue des Vignerons au prix de 180 € par mois.

Il évoque les arriérés de paiement de ce loyer. Après débat, il est proposé de relancer l'occupant afin de régulariser cette situation par la remise en place d'un contrat de location en bonne et due forme.

A défaut de paiement, le contrat sera résilié.

2025/02/09 - FETES ET CEREMONIES

7.1. Décisions budgétaires

Monsieur le Maire propose au Conseil d'énoncer les principales caractéristiques des dépenses pouvant être imputées au compte 6232 :

- Repas et sortie des Aînés, repas divers ;
- Organisations de fêtes, Noël, cérémonies diverses ;
- Bons cadeaux, cadeaux divers ;
- Concours divers,
- Manifestations diverses, etc ;

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité

2025/02/10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 2025

Section Fonctionnement :

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre :

Les dépenses s'élevant à 702 779 €

Les recettes s'élevant à 791 914.52 €

Section Investissement :

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre les dépenses et recettes d'investissement qui s'élèvent à 532 008.21€

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement : 7,5 %

Investissement : 7,5 %

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité

2025/02/11 – DIVERS

- Repas des aînés,

Après l'évocation de ces points divers puis un tour de table, la séance est levée.

Marieulles le 03/04/2025



M. le Maire
Pierre MUEL